

FICHE EMPLOI – RECRUTEMENT SEPTEMBRE 2010 –

Intitulé du poste : Entraîneur itinérant Tennis de Table sur le département d'Indre et Loire

Missions et activités :

Sous la responsabilité hiérarchique du Conseiller Technique Départemental, il apporte son concours auprès des Clubs du département dans l'organisation, l'encadrement et la planification des entraînements.

Emploi de terrain au contact des licenciés, parents et bénévoles des clubs, il initie et perfectionne divers publics à la pratique du Tennis de Table. Il conseille, propose et développe des plans d'action sportifs annuels pour les clubs selon leurs publics.

Activités constitutives :

Animation et encadrement des séances pour tous les publics (Loisirs, scolaires, 3^{ème} âge, handicapés) selon la politique du Club.

Planification et programmation d'entraînements à objectifs de développement et personnalisation selon les publics présents.

Suivi administratif des séances (feuille de présence, nombre de joueurs, etc...)

Recherche et motive le Club à trouver des bénévoles pour suivre une formation et entraîner au sein de leur Club, et qu'il accompagnera régulièrement.

Contribue au développement d'arbitres et de dirigeants au sein de Clubs par une attitude motivante et valorisante.

Il apportera assistance aux jeunes et adultes qui jouent en compétition pour contribuer à leur progression.

Activités spécifiques :

Participation à l'organisation des stages initiés par la Commission Jeune et Technique, ainsi qu'à toutes les actions de promotion et de manifestation du Comité.

Qualifications demandées : Minimum BEES Tennis de Table 1er degré, BP JEPS Tennis de Table, ou équivalent avec si possible une expérience d'encadrement de jeunes.

Titulaire du Permis B – possession d'une voiture - Connaissances Word et Excel

Classification professionnelle : Groupe 3 de la CCNS

Type de Contrat : CDI – Temps plein – 35 heures par semaine – à partir du 01/09/2010

Lieu d'activités :

Tous les lieux de pratique de la discipline dans la limite du département d'Indre et Loire

Employeur : L'entraîneur sera salarié du Comité Départemental d'Indre et Loire, et sera mis à disposition principalement des Clubs demandeurs d'un entraîneur professionnel. Il sera rattaché hiérarchiquement au Conseiller Technique Départemental pour son organisation et l'atteinte des objectifs définis par le Comité Départemental.